

# Le secteur de la protection de l'enfance du Maine-et Loire dans la tourmente

## Pourquoi des travailleurs sociaux en arrivent à devoir sillonner à pieds les routes entre Angers et Paris pour arriver à se faire entendre?

La protection de l'enfance est une importante question de société. Cela concerne des enfants et des adolescents en danger avéré dans leur environnement familial, victimes de carences éducatives, affectives, de maltraitance pour certains d'entre eux et qui ont besoin d'un cadre structurant, d'un étayage suffisant pour pouvoir s'insérer dans la vie.

En France, le nombre de mineurs pris en charge par la protection de l'enfance est estimé à 290 000. Environ 143000 d'entre eux sont suivis dans le cadre d'une mesure d'assistance éducative ayant amené un placement. Cette mesure se décide selon les conditions définies par l'article 375 du code civil : « Si la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises, des mesures d'assistance éducative peuvent être ordonnées par la justice ».

Depuis les lois de décentralisation, la responsabilité de la protection des enfants ainsi placée par la justice revient donc au président du conseil départemental. Ce dernier délègue sa mission aux services de l'Aide Sociale à l'Enfance. A son tour, ce service du département place les enfants en famille d'accueil ou dans des institutions, « foyers » tenus par des associations.

Le président du conseil départemental est devenu le décideur de la politique de l'action sociale qui se retrouve, de fait, soumise aux aléas de ses préjugés idéologiques et de ses priorités politiques.



## Mais qu'est ce qui se passe dans le Maine et Loire ?

La volonté politique de l'élu départemental est limpide : imposer une logique comptable et une gestion technocratique.

La communication martelée par le président du CD49 pour parvenir à ses fins est qu'il faut économiser pour épurer la dette et un coût à la place trop élevé est systématiquement évoqué.

Pour imposer cette vision, les responsables des services de l'action sociale dans le 49 vont donc procéder en plusieurs étapes :

## Une réorganisation globale des services de proximité provoquant une dégradation des conditions de travail et un appauvrissement des moyens.

La réorganisation des MDS (Maison Départementale des Solidarités) a entraîné une spécialisation des missions des professionnels. Par conséquent les usagers du service public sont répartis selon leur problématique principale (RSA, aide administrative, logement, budget, enfance, PMI) et ne sont plus pris en charge dans leur globalité. Les interventions sont menées en parallèle pour une même personne, par différents professionnels sans concertation en préalable. Cela entraîne parfois des incohérences, une fragmentation des accompagnements qui sont alors menés au coup par coup pour traiter le symptôme et non ce qui fait la cause des difficultés.

## La réorganisation de l'ASE (Protection) :

Les moyens alloués aux Référents ASE ne sont plus suffisants. Les Référents de l'Aide Sociale à l'Enfance sont chargés d'un nombre de mesures trop important, entraînant de fait un manque de disponibilité majeur dans l'exercice de leurs fonctions. Cette charge de travail engage également de manière indirecte une souffrance des professionnels avec une multiplication des arrêts de travail, conduisant parfois même à des remplacements de remplacements de référents.

Les enfants confiés sont déjà dans une perte de repères et en souffrance, du fait de leur situation. La multiplication des intervenants et leur manque de disponibilité génèrent un cadre insécurisant, empêchent de construire une intervention cohérente et limitent la mise en œuvre du projet individuel.

Pour exemple, un enfant de 4 ans, placé depuis ses 2 ans, a connu six référents ASE du fait d'arrêts maladies et de remplacements de remplacement.

Par ailleurs, les tâches administratives (gestion des plannings taxi, suivi des calendriers d'accueil, suivi des appels téléphoniques, etc.) qui leur incombent aujourd'hui éloignent chaque professionnel(le) du terrain, et indirectement de l'intérêt de l'enfant.

### **Le partenariat avec les Assistant(e)s Familiaux(les)**

Nous constatons les difficultés rencontrées par les Assistant(e)s Familiaux(les) et les Technicien(ne)s d'Intervention Sociale et Familiale qui interviennent auprès des enfants et des familles, tant dans le cadre de la prévention que de la protection de l'enfance.

Beaucoup soulignent être isolé(e)s dans la gestion des conflits rencontrés au quotidien dans l'accueil des jeunes. Du fait de la réalité des conditions de travail des services de protection et de leurs disponibilités, des Assistant(e)s Familiaux(les) soulignent par exemple ne pas avoir rencontré de Référents ASE pour une période effective de placement de plus de deux ans.

Dans ces conditions, beaucoup de professionnel(le)s demandent de l'aide (placement en famille d'accueil relais ou changement complet du lieu d'accueil) mais restent sans réponse de l'Aide Sociale à l'Enfance. Ces éléments fragilisent le bien-être des enfants confiés, renforcent les problématiques des familles, rompent l'équilibre des Assistants Familiaux(les) et de leur famille, et l'intervention des TISF.

### **Des placements et des mesures non exécutés.**

Nous constatons, sur **le plan de la prévention**, l'augmentation des délais de mise en place des mesures éducatives (parfois plus de six mois) et la fréquence insuffisante des rencontres proposées. Cette organisation ne permet pas de soutenir

concrètement les motifs ayant conduit à la mise en place des mesures.

Nous constatons un nombre important d'Ordonnances de Placement Provisoire actées mais non exercées, faute de solutions d'accueil. Ces enfants, dans l'attente d'une place disponible, sont contraints de rester au domicile de leurs parents, sont toujours exposés à une situation de danger, et peuvent continuer à être victimes de faits ayant motivés cette même OPP.

Ce constat interroge la responsabilité du Conseil Départemental vis-à-vis de ces mineurs qui ne sont pas protégés comme cela est prévu dans la loi qui régit la protection de l'enfance.

Nous constatons que **le circuit de réception et de traitement des Informations Préoccupantes** est devenu opaque avec une multiplication des étapes dans le circuit de l'IP, une méthodologie rigide d'évaluation des situations d'urgence, une absence de liens avec les services partenaires déjà présents, une absence de retour auprès des professionnels ou services à l'origine de la transmission.

Les orientations stratégiques concernant l'action sociale mise en place par le Département 49 interroge la cohérence du partenariat entre les différents acteurs. Cette nouvelle organisation, provoque de la souffrance un sentiment de manque de considération des référent(e)s ASE, des Assistant(e)s Familiaux(les) et des intervenant(e)s TISF qui ne peuvent plus assurer correctement leur fonction,

Il semble très urgent de tirer des enseignements de ces dysfonctionnements, de mener une réflexion sur l'organisation des différents services qui œuvrent dans les domaines de la prévention et de la protection de l'enfance.

La logique de marchandisation, de mise en concurrence va à l'encontre des fondamentaux du travail social. La diminution des investissements dans un secteur de la prévention et de la protection de l'enfance vise des économies financières à court terme mais provoquera de toute évidence la majoration des dépenses pour la société de demain (santé publique, insertion, délinquance...).

## Le scandale de la restructuration de la protection de l'enfance par la procédure des appels à projets

En 2015, l'élú départemental, **M Gillet**, annonce sa volonté de recourir aux appels à projets. Il détourne ainsi sans scrupule une procédure d'appels à projets normalement utilisée pour des créations de dispositifs ou de structures.

Refusant cette logique concurrentielle les acteurs de terrain proposent pourtant à de multiples reprises d'autres modalités pour travailler ensemble sur les évolutions nécessaires. Mais cela voulait dire pour l'élú départemental de devoir travailler en concertation et surtout de s'empêcher de faire rentrer des nouveaux « opérateurs », capables de travailler à bas coût ce qui était bien son intention invouable !!

Les résultats des appels à projets tombent le vendredi 28 avril et ils sont brutaux et sans appel pour de nombreuses associations historiques du département :

- ACADEA, APAECH, ARPEJE ne sont plus autorisées à poursuivre leurs activités et devront licencier ou fermer.
- ADAPEI, APIJ, URPEP, Les Tourelles devront supprimer des services entiers.
- Pour les autres qui ont été retenues, elles ne savent pas dans quelles conditions remplir leurs missions avec le prix imposé, si ce n'est en supprimant des postes voire en licenciant...

Le Président du Conseil Départemental semble peu se soucier des enfants qu'il doit protéger, de leurs conditions d'accueil et des conséquences sur les professionnels car **pas moins de 350 à 400 salarié(e)s** sont sous la menace d'un licenciement !

Le conseil départemental explique en sus de tout cela que les professionnels vont encore devoir travailler pendant 6 à 18 mois sans savoir ce qu'il va advenir d'eux... Tout en continuant à sécuriser les enfants qui commencent déjà à s'interroger sur un possible déménagement, de nouveaux éducateurs à rencontrer, etc.

Le Président du Conseil Départemental a réussi son opération de démantèlement programmé, des fondations arrivent dans le Maine et Loire.

La fondation des apprentis d'Auteuil, acteur professionnel national, ce qui n'est pas sans interroger le principe de laïcité, remporte 121 places d'enfants.

SOS Village d'enfant qui pratique du dumping social, en ne respectant pas les conventions collectives, pour ses « mères de cœur » remporte 48 places d'enfants.

Les salarié(e)s ne veulent pas d'employeurs au rabais, d'une protection de l'enfance low-cost.

**Un enfant n'est pas une marchandise, ça n'a pas de prix** est un slogan porté par les manifestant(e)s. Plus largement ils expriment le refus de la mise en concurrence des établissements dans le social, le médico-social, la santé. Ils revendiquent pour le secteur public et le secteur privé, des moyens suffisants afin de garantir un accompagnement de qualité des jeunes et de leur famille. Ils sont déterminés à porter une vision de la société éthique, démocratique, sociale, et solidaire, qui interdit l'enrichissement de banques, de fondations et autres, d'évaluateurs, de cabinets d'audits sur le dos des plus démunis et a fortiori avec l'argent public !

**Et si la solution n'était pas du sens comptable mais du sens du dialogue?**



# Retrait des appels à projets !!



## Face à l'urgence la colère monte

Une fois la phase de stupeur et d'effarement dépassée, les salarié(e)s des associations concernées, fier(e)s de leur travail mais meurtri(e)s par la violence de ces décisions iniques, ont décidé de se mobiliser autour d'un mot d'ordre simple : **le retrait des appels à projets**. Ces décisions de « liquider » des associations entières sont vraiment vécues comme une provocation quant à leur engagement, leur investissement professionnel. Les enfants et les salarié(e)s ne sont pas des pions qu'on déplace, qu'on jette sans aucune précaution. Pour mener le combat les salarié(e)s se sont organisé(e), ils ont créé des collectifs dans l'ensemble des structures menacées de fermeture. Avec le soutien de l'intersyndicale un mouvement de contestation non violent s'est construit, basé sur l'adhésion à des valeurs plutôt que sur le rejet. Les collectifs et l'intersyndicale ont d'abord agit d'un point de vue départemental avec l'organisation de grandes manifestations à Angers.

Ainsi le lundi 12 juin, après 4 autres manifestations départementales, ce sont 2500 personnes au plus fort de la mobilisation qui se sont retrouvé pour défiler. Cette manifestations a vu notamment l'un des grands boulevard d'Angers être remonté en silence avec une fanfare jouant la marche funèbre de Chopin, avant que des cercueils représentant l'avenir de la protection de l'enfance ne soient incendiés.

Mais ils ont également agit d'un point de vue local, via des manifestations comme à Baugé, Candé (10 juin) ou Cholet (10 mai) mais également grâce à des actions « coup de poing » coordonnées par différents collectifs, comme des barrages filtrants, des opérations « escargot » à des ronds-points organisées au même moment ou encore une opération communication menée lors de l'inauguration du festival d'Anjou. Les collectifs ont aussi interpellé de nombreux élu(e)s et candidat(e)s aux législatives pour alerter de la

gravité de la situation.

## La bataille des médias

Cet esprit pacifiste s'est traduit dans toutes les manifestations organisées, par la mise en scène de moment fort à destination des médias et de la population pour que l'inquiétude quant à l'avenir des enfants placés puisse être relayée dans les médias. Depuis le début du mouvement, sans doute surpris par l'ampleur de la contestation et de la colère, le président du conseil départemental se sert alors de toute sa machine de communication pour édité et diffusé des flyers, des vidéos, promouvant sa politique et pour s'offrir des encarts publicitaires dans les journaux expliquant le bienfondé de son action, mais malheureusement pour lui juste en dessous des articles relayant le mouvement social !

Sa communication tout azimuth s'avère vraiment pétri d'imprécisions, de méconnaissances de la réalité de terrain, de contradictions. In fine, ces propos trahissent sa vision purement dogmatique et comptable, et son intransigeance provoque une radicalisation en miroir.

Un collectif de Marcheurs a donc décidé lors de l'AG du 19 juin, de rallier Paris à pied pour interpellier les pouvoirs publics et les médias nationaux. La Marche, prévue en 7 étapes, commencera le mardi 27 juin 2017 au départ d'Angers et se terminera par une manifestation le mardi 4 juillet 2017 aux Assises de la Protection de l'Enfance à Paris. Lors de cette marche, c'est aussi l'esprit de nos manifestations angevines que nous allons essayer d'exporter dans la capitale, en espérant interpellier bien plus de médias nationaux.. **L'ironie de l'histoire comme anniversaire pour la protection de l'enfance du département du Maine-et-Loire ! Les premières Assises Nationales avaient été mises en place à Angers en 2006 dans la suite retentissante du procès du réseau de pédophilie d'Angers et un an avant la réforme de la loi de protection de l'enfance de 2007 déjà impulsée par un rapport de la Cour des Comptes. Légale ou criminelle, l'enfant ne doit pas être une valeur marchande.**



## Planning des étapes de la marche vers Paris

le mardi 27 juin départ à 10h d'Angers pour Cheviré Le Rouge (49)

le mercredi 28 juin, Cheviré Le Rouge - Les Ardriers, 72220 Laigné-en-Belin

le jeudi 29 juin, Les Ardriers, 72220 Laigné-en-Belin - Saint-Maixent 72320

le vendredi 30 juin, Saint-Maixent 72320 - Brou 28160

le samedi 1er juillet, Brou 28160 - Francourville 28700

le dimanche 2 juillet, Francourville 28700- Cernay La Ville (78)

le lundi 3 juillet Cernay La Ville (78)- Boulogne Billancourt

Manifestation à Paris Boulogne Billancourt-Pont de Neuilly